RBC Assurances

Changement de bénéficiaire

Formulaire à utiliser pour changer le bénéficiaire de la police.

Titulaire(s) de police	Numéro de police
Personne(s) assuré(s)	

Le (ou les) titulaire(s) de la police précitée demande que le capital assuré prévu au titre de cette police, lorsqu'il devient payable, soit versé à :

	Nom au complet ou dénomination sociale	Lien de parenté ou autre avec l'assuré (ou avec le titulaire de police au Québec)	Date de naissance s'il est mineur	Part* (%)	Désignation**
1					☐ Revocable ☐ Irrévocable
2					☐ Révocable ☐ Irrévocable
3					☐ Révocable ☐ Irrévocable

* Si plusieurs bénéficiaires sont nommés, les sommes assurées seront versées en parts égales, sauf stipulation contraire. Le total des parts doit donner 100 %

** La désignation d'un **bénéficiaire irrévocable** signifie que le titulaire de police ne peut pas changer le bénéficiaire sans le consentement par écrit du bénéficiaire irrévocable. Le titulaire de police doit également obtenir le consentement par écrit du bénéficiaire irrévocable s'il veut céder la police, obtenir une avance, racheter l'assurance, ou modifier la police de toute autre façon. Ces consentements ne sont pas nécessaires dans le cas d'un **bénéficiaire révocable.** Ce dernier n'a aucun droit de propriété ou droit légal sur la police. Dès que le titulaire de police nomme un nouveau bénéficiaire, les droits du bénéficiaire révocable sont abolis.

Si le bénéficiaire est mineur, indiquez sa date de naissance et donnez le nom et l'adresse au complet du fiduciaire qui a été nommé, le cas échéant. (Veuillez prendre note qu'au Québec, il existe d'importantes différences entre les droits d'un tuteur et ceux d'un fiduciaire. Consultez votre conseiller à ce sujet).

Nom complet du fiduciaire	Lien avec la personne assurée

Bénéficiaire en sous-ordre :

	Nom au complet ou dénomination sociale	Lien de parenté ou autre avec l'assuré (ou avec le titulaire de police au Québec)	Date de naissance s'il est mineur	Part* (%)	Désignation**
1					☐ Révocable ☐ Irrévocable
2					☐ Révocable ☐ Irrévocable

Si aucun bénéficiaire n'est vivant lorsque le capital assuré au titre de la police devient payable, le capital assuré est versé au titulaire ou à ses ayants droit.

La présente désignation de bénéficiaire entraîne la révocation de toute désignation antérieure de bénéficiaire relativement à la police précitée.

Date : _____
jour Mois Année

_____ _____
Signature du titulaire (s'il s'agit d'une société, indiquer le nom et le titre du fondé de pouvoir) Signature du titulaire conjoint (s'il y a lieu)

_____ _____
Signature du bénéficiaire irrévocable qui vient d'être désigné (s'il y a lieu) Signature du bénéficiaire irrévocable (s'il y a lieu)

REMARQUE : Lorsque les formulaires 'Cession absolue' et 'Changement de bénéficiaire' sont tous les deux remplis et présentés à la Compagnie d'assurance vie RBC (« la Compagnie ») à la même date, la cession absolue est traitée en premier par la Compagnie et entre en vigueur en premier. Par conséquent, le formulaire 'Changement de bénéficiaire' doit être signé par le nouveau bénéficiaire désigné. Les prestations payables à l'égard de l'avenant d'assurance maladies graves seront versées à l'assuré dont le nom figure dans l'avenant d'assurance maladies graves, à moins d'indication contraire.

RÉSERVÉ À L'USAGE DU SIÈGE SOCIAL

ENREGISTRÉ À NOS BUREAUX LE _____ JOUR DE _____ 20____

PAR _____
Nom, titre

Ce changement entre en vigueur seulement une fois enregistré à nos bureaux et prend effet à partir de la date à laquelle vous avez signé la demande.

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada. RBC Assurances est une marque déposée de la Banque Royale du Canada. Utilisées sous licence.